



Paris, mardi 7 janvier 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/00036

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Modalités d'exploitation**Ecluse secondaire de Champagne****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 26/02/2019 à 19:00

- o Seine à l'amont de Paris (écluse n°2 de Champagne-sur-Seine - Passe de 172m (côté terre))
pk 83,480 - Dans le chenal

Commentaire :

Mesdames et messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés du maintien en service de l'écluse secondaire de Champagne: en pièce jointe figurent les prescriptions d'amarrage à respecter.

il est rappelé aux usagers que pour des raisons de sécurité, il est interdit de s'amarrer sur les bollards autres que ceux situés sur les têtes amont et aval de l'écluse.

La longueur utile du SAS est de 168 m pour une largeur utile de 11,50 m (porte et SAS). Le mouillage garanti est de 2,00 m (préconisé 1,80 m par VNF).

L'état des maçonneries et du radier notamment au droit des têtes amont et aval impose aux usagers d'éviter de faire des remous.

Pour ne pas gêner la navigation, le stationnement à couple est interdit sur des garages d'écluses amont et aval durant la journée, une signalisation sur site précise ce linéaire. Les plaisances ne sont pas autorisés à emprunter cette écluse secondaire.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

27/02/2020

Chef d'UTI

Signé

ROMAIN ALLAIN

UTI Seine-Amont

2, quai de la Tournelle

75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32